

Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 22 (1961)

Heft: 3-4

Rubrik: Rapport sur la Bibliothèque centrale pour l'exercice 1960

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nets de fr. 6280.20 et des charges, y compris une dépréciation prudente des oeuvres de la bibliothèque et la constitution d'un fonds de fr. 2500.— pour le solde des frais découlant de la confection et de la réimpression des nouveaux catalogues, de fr. 8656.65. Il en résulte un déficit de fr. 2376.45, budgété à fr. 2500.—.

Nous proposons d'accepter les comptes de 1960 et de donner décharge aux organes responsables. Nous adressons au caissier nos sincères remerciements pour sa parfaite tenue des comptes.

St-Imier, le 11 mars 1961

Pour l'Orchestre symphonique de St-Imier: *H. Racine*
Pour l'Orchestre du Foyer Moutier: *W. Hirschi*

Rapport sur la Bibliothèque centrale pour l'exercice 1960

Dans son rapport relatif à l'exercice de 1959, le bibliothécaire central s'est vu obligé de rendre attentif aux nombreux cas de négligence et de manque de considération scrupuleuse vis-à-vis des nouvelles prescriptions concernant l'usage de la bibliothèque (commandes, bons, fiches, emballage, contrôle, renvoi, etc.), et de prier instamment toutes les sections désireuses de profiter des services de la bibliothèque de bien vouloir faciliter au bibliothécaire sa tâche ardue. Il est très regrettable que cet appel n'ait pas eu un grand retentissement parmi les usagers de la bibliothèque (Réd. Nous renvoyons, à ce propos, aux réflexions empressées que nous nous sommes permises d'adresser aux sections au numéro 11/12 de «Sinfonia» 1960, à la page 119). La totalité de ces manquements à la discipline exigée par le règlement bibliothécaire a été la cause d'une telle surcharge de travail que le bibliothécaire ne connaît plus, depuis bien des mois, le loisir, étant forcé de donner dimanche par dimanche entièrement aux travaux supplémentaires nécessités par ces négligences. A plusieurs reprises, le bibliothécaire a dû avertir le comité central de ces circonstances fatales et exprimer ses réserves très sérieuses quant à celles-ci. Il serait aisé de remplir tout un double numéro de «Sinfonia» avec l'énumération de tout ce qui est arrivé au cours de cette année 1960 en fait d'infractions au règlement.

Jusqu'à présent, le bibliothécaire central a essayé d'être aussi indulgent que possible, également en 1960; mais il se voit contraint, à partir de l'an 1961, de s'en tenir strictement aux prescriptions sans ménager les sections fautives.

Tout en regrettant sincèrement de devoir introduire son rapport annuel sur ce ton critique, le bibliothécaire remercie, d'autre part, expressément celles des sections qui ont fait preuve d'un respect parfait du règlement, d'une ponctualité et d'une correction exemplaires; il remercie également les présidents et les directeurs des sections qui ont bien voulu lui adresser leurs bons voeux pour l'année 1961.

Un certain nombre de sections ont tenus à ajouter à leurs renvois, sous forme de cadeau, des parties nouvelles ou supplémentaires, des parties transposées, etc., ce qui fut fort aimable; qu'il soit permis, ici, d'en citer une

particulièrement, la section de Wil (Saint Gall), présidée par M. Paul Schenk, vice-président de la S. F. O., section qui a bien voulu organiser l'assemblée des délégués de cette année et qui, lors de son renvoi du 4 janvier 1961, avait ajouté au matériel appartenant à la bibliothèque non moins de 19 parties supplémentaires! — exemple à suivre!

Avec 621 oeuvres envoyées et 347 oeuvres rendues le service des prêts s'est vu considérablement augmenté par rapport à 1959. Il est intéressant de constater que 81% des oeuvres commandées appartiennent au répertoire purement classique (et préclassique) et que les oeuvres avec des parties pour un ou plusieurs instruments solistes furent particulièrement recherchées. Malheureusement, ce genre d'oeuvres resta souvent inaccessible, ayant déjà été prêté à une section. Le bibliothécaire prie, par conséquent, instamment, de bien vouloir renvoyer ces oeuvres immédiatement après les concerts respectifs et de ne pas dépasser, dans la mesure du possible, le délai prévu de cinq mois.

Le nouveau système des fiches de commande rend possible de constater combien de fois une oeuvre a été demandée, mais ne pouvait pas être envoyée à la section en question, étant déjà prêtée à une autre section. La commission de musique a été priée, par conséquent, de prévoir, en premier lieu, des doublettes correspondant à ces besoins prouvés statistiquement. Qu'il soit aussi permis de rappeler l'article 3 du règlement qui exige le renvoi d'oeuvres à l'examen *au cours de deux semaines*. Il est intolérable que ces délais pour l'examen de partitions soient, toujours et encore, dépassés, ce qui cause au bibliothécaire des correspondances et des réclamations inutiles.

Un autre problème devenant de plus en plus urgent, est celui de la détérioration et de l'usure naturelles du matériel des partitions et des parties d'orchestre qui entraîne automatiquement l'achat de nouveaux exemplaires de ces oeuvres usées. Une raison de plus pour les sections, de manier ce matériel avec le plus grand soin!

Ainsi, notre bibliothèque qui se compose de plus de 1400 oeuvres a besoin d'être revue, restaurée, contrôlée sans cesse, avant même que l'achat de nouvelles oeuvres puisse être pris en considération! Les acquisitions survenues en 1960 ont été publiées au numéro 5—8 de «Sinfonia», 1960. Malgré cette publication, aucune de ces nouvelles oeuvres n'a trouvé, jusqu'à présent, l'intérêt d'une de nos sections! Est-ce parce que l'organe officiel de notre société, la «Sinfonia», n'est pas lu avec suffisamment d'attention et soumis aux fonctionnaires de sections compétents en matière?

En terminant son rapport et en souhaitant à toutes les sections un travail réjouissant et les meilleurs succès au cours de leurs concerts, le bibliothécaire s'en voudrait de ne pas ajouter la petite notice qui suit.

Pour la fin de 1960, notre respecté *président central*, M. Robert Botteron, a pu faire valoir ses droits à la retraite et a quitté son poste dans l'administration fédérale. Cependant cette fin d'activité professionnelle a été assombrie

par le fait d'une maladie grave dont M. Robert Botteron souffrit vers la fin de 1960 et encore au début de 1961. Nous sommes heureux d'apprendre que notre cher président central se trouve en très bonne voie de guérison. C'est à lui qui depuis bientôt quinze ans dirige avec tant de succès la S. F. O. et qui, nous le souhaitons sincèrement, sera encore pendant de longues années notre président central, et à Madame Botteron que nous nous permettons, aussi au nom de toutes les sections, d'adresser nos meilleurs voeux pour son «otium cum dignitate», tant mérité.

Berne, au mois de février 1961

Le bibliothécaire central: *Benno Zürcher*

Le décès de M. Christophe Lertz, chef d'orchestre

Nous tenons à faire part à nos lecteurs romands et tessinois du décès, peu après son 73^e anniversaire, de M. Christophe Lertz à Berne, chef d'orchestre, directeur, depuis 36 ans, du Berner Musikkollegium. Une crise cardiaque l'emporta le 26 janvier 1961.

Né en Saxe, non loin des frontières de la Bohême au sein des monts Métalliques, Christophe Lertz passa sa jeunesse à Cologne et reçut sa formation comme chef d'orchestre au Conservatoire de musique de cette ville, alors sous la direction de Fritz Steinbach, un des plus fameux chefs d'orchestre de l'Allemagne avant la première guerre mondiale dont Lertz fut l'élève direct pendant plusieurs années.

Un premier engagement à Montreux, puis une activité comme chef d'orchestre et directeur du Choeur du théâtre de Berne lui firent connaître la Suisse qu'il prit bientôt en affection. C'est ainsi que Christophe Lertz, après avoir accompli son devoir comme soldat sur le front de guerre du premier jusqu'au dernier jour, et après une courte reprise de ses occupations professionnelles en Saxe, saisit avec plaisir l'occasion de se faire dès 1921 une situation à Berne, où sa femme, cantatrice d'opéra, trouva également un engagement. Ayant obtenu en 1932 la nationalité suisse, Lertz se fixa définitivement à Berne; attaché depuis 1925 aux services des émissions musicales de Radio Berne, il en devint bientôt le centre artistique et administratif. Au cours de 30 ans, Lertz dirigea presque 400 opéras, opérettes, opéras comiques, oeuvres chorales, concertos pour solistes et orchestre, oeuvres radiophoniques, etc. Il forma le quatuor vocal de Radio Berne et le choeur de Radio Berne; il avait un flair particulier pour exhumer des oeuvres tombées dans l'oubli, négligées, malgré leur valeur artistique, parce que ne correspondant plus au goût du jour. Mozart et l'oeuvre théâtrale de Schubert l'intéressèrent particulièrement, mais son indépendance individuelle artistique et sa vaste connaissance de toute la littérature musicale l'amènèrent à cultiver avec le même soin et la même compréhension les maîtres slaves (de Moussorgsky à Dvorak), français (de